

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

c 88/41 /CB

Objet

REAMENAGEMENT DE PRETS
CAECL

DATE DE CONVOCATION

18 MARS 1988

DATE D'AFFICHAGE

18 MARS 1988

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 29

Nombre de votants 33

UNANIMITÉ

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'Année mil neuf cent quatre vingt huit
le vingt quatre Mars à 19 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. DE LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. DE LIPKOWSKI, Député-Maire - TAP - BOUTET -
MOST - BUSSEREAU - DAUZIDOU - BENOIT - MME LAFAYE - BUCHET -
MM. BARBAT - MELLE BARRAUD-DUCHERON - MM. BASSOU - BIROLLEAU -
CANDAU - MME CENAC - MM. COUNIL - MME DE GAYE - DEVIGNE - FONTAN -
GAUDIN - MM. GEOFFROY - MME JEAN - MM. LACOTTE - LAPERCHE -
LE GUEUT - MARCONI - MONNARD - PAPEAU - POTENNEC - REVOLAT -
RIVES - ROUDOT - THOMAS.
formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

Mademoiselle DEVIGNE

a été élu Secrétaire,

Mr. ROUDOT quitte la séance en donnant pouvoir à Mme LAFAYE
Mme BARRAUD DUCHERON quitte la séance en donnant pouvoir à Mr. LACOTTE
Mr. LAPERCHE quitte la séance en donnant pouvoir à Mr. COUNIL
Mr. DAUZIDOU quitte la séance en donnant pouvoir à Mr. TAP

La Commune de ROYAN a contracté auprès de la
Caisse d'Aide à l'Equipement des Collectivités locales différents
prêts :

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE

- 5. AVR. 1988

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

.../...

1.000.000 F le 17/03/81 au taux de 17 % sur 15 ans (Globalisation 81)
 1.000.000 F le 23/11/80 au taux de 14,5 % sur 15 ans (Globalisation 81)
 1.551.000 F le 06/05/82 au taux de 16,5 % sur 15 ans (Port, Grill et sanitaire)
 4.300.000 F le 20/08/82 au taux de 16,5 % sur 15 ans (Port de Plaisance)
 1.000.000 F le 07/09/83 au taux de 14,5 % sur 15 ans (Port = 800.000 F -
 Ville = 200.000 F Globalisation 1984)
 4.240.000 F le 09/04/84 au taux de 14,2 % sur 15 ans (Globalisation 84)
 2.355.000 F le 03/08/84 au taux de 13,95 % sur 15 ans (Port = 212.000 F Ville = 2.143.000)
 2.100.000 F le 02/04/80 au taux de 14 % sur 15 ans

La Caisse des Dépôts et Consignations bien que les conditions générales des contrats ne permettent pas un remboursement anticipé durant la première moitié de la période d'amortissement consent à un réaménagement de ces 8 contrats moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

- . le capital restant dû après dernière échéance est de : 14.991.083 F
- . L'indemnité actuarielle est de 3.041.961 F

Soit un montant total de remboursement = 18.033.044 F

Par rapport au montant des intérêts de ces 8 emprunts, prévu au BP 88, si le capital est remboursé à la Caisse des Dépôts et Consignations avant le 25 avril 1988, la Commune **bénéficiera** d'une minoration de : 773.876 F

Ce gain d'intérêt lié au réaménagement peut être affecté au refinancement du remboursement qui réduira le recours à l'emprunt soit :

	18.033.044 F
-	<u>773.876 F</u>
	17.259.168 F
arrondi à	<u>17.260.000 F</u>

Par télécopie en date du 24 Mars 1988, la Caisse des Dépôts propose :

- . Un premier contrat de 6.500.000 F sur 15 ans (en considérant qu'il s'agit d'investissement lourd pour le Port)
- . Un deuxième contrat de 10.760.000 F sur 12 ans

Les conditions de ces prêts étant :

- . Prêt franc français : référence sur le PIBOR
 -Marché interbancaire de Paris-
- . Taux préfixé à l'avance : chaque année, connu deux mois à l'avance, avec possibilité de remboursement à chaque échéance sans indemnité avec préavis prévu au contrat

Le taux au 24/03/88 est de : 9,17 %
 la Commission d'intervention est de : 0,15 %

Sur ces bases

l'annuité 1989 s'élèverait à :

1er contrat	15 ans de	6.500.000 F =	814.492,70 F
2ème contrat	12 ans de	10.760.000 F =	1.515.534,04 F
		TOTAL	2.330.026,74 F
		Annuités initiales.....	3.017.684,00 F
		Gain annuité à partir de 1989.....	687.657,26 F

La Commission d'intervention (FLAT) due à la Caisse des dépôts et Consignations serait de 17.260.000 F X 0,15 % soit 25.890 F.

Il est proposé au Conseil Municipal ce réaménagement de dette pour des emprunts dont le taux était varié de 13,95 % à 17 % et qui serait ramené à 9,17 %.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

. Après en avoir délibéré

DECIDE :

. De rembourser à la Caisse des Dépôts et Consignations le montant du capital restant dû des emprunts contractés auprès de la CAECL ainsi que l'indemnité actuarielle.

<u>N° de Contrat</u>	<u>Capital</u>	<u>Indemnité</u>	<u>Remboursement Anticipé</u>
- 26/007689 01 T 81501401 81501412	835 915	237 211	1 073 126
- 26/007450 01 Q 81102001	761 393	122 539	883 932
- 26/009894 01 S 82702401	1 350 905	383 673	1 734 578
- 26/01097901 C	3 745 255	1 063 698	4 808 953
- 26/013166 01 U	891 459	172 863	1 064 322
- 26/013973 01 M	3 770 415	675 893	4 446 308
- 26/013975 01 E	2 169 575	386 084	2 555 659
- 26/005815 01 X	1 466 166	0	1 466 166
	<u>14 991 083</u>	<u>3 041 961</u>	<u>18 033 044</u>

Soit un montant global de : 18.033.044 F

.../...

. Pour financer ce réaménagement de la dette, de contracter deux emprunts auprès du Crédit Local de France à taux révisable (sur le PIBOR)

. 6 500.000 F	sur 15 ans	au taux de 9,17 %
. 10 760.000 F	sur 12 ans	au taux de 9,17 %
<hr/>		
17 260.000 F		

. Autoriser M. le Député-Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégué à signer tout document objet de ce réaménagement et les deux contrats de prêt à intervenir

. de modifier les crédits de l'exercice 1988 comme suit :

DEPENSES = Budget Principal

925.0/1621	+ 1 597 308 F
925.0/1622	+ 4 943 706 F
925.0/1623	+ 2 445 434 F
<hr/>	
925.0/116	+ 1 421 544 F
930.0/6710	- 772 992 F
<hr/>	
	0

DEPENSES = Budget annexe PORT

1621	+ 1 350 905 F
1622	+ 4 653 730 F
116	+ 1 620 417 F
671	- 52 F

RECETTES

15	7 625 000 F
<hr/>	
	0

Fait et délibéré à ROYAN,
Les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre, MM. les membres présents
Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
Le Premier-Adjoint,



Y. TAE